

Conditions de vente : Nos prix sont ceux en vigueur au jour de la livraison. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. S'il s'agit de pièces détachées ou de prestations de main d'œuvre le montant de la présente facture est payable à réception. Tout retard de paiement obligera d'autre part l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5% par mois (Loi 92.1442 du 31/12/92) et ce, à compter de l'échéance et sans mise en demeure : Les dits intérêts se capitalisant dès qu'ils seront dus pour une année entière. A titre de clause pénale le débiteur défaillant devra acquitter entre les mains du vendeur une indemnité égale à 15% de la créance impayée en principal et intérêts sans préjudice des frais qui pourraient être mis à la charge de l'acheteur pour le recouvrement des sommes dues. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. Il est convenu, entre les parties que le transfert de propriété des marchandises faisant l'objet de la présente facture, ne sera définitif qu'au moment du paiement intégral du prix de ces marchandises (cf Loi du 12/05/80) TVA payée sur les débits. Seul le Tribunal de Rodez est compétent.